

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **21 janvier 2025 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-01-001

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Ajout à l'ordre du jour :

18.1 Modification à la résolution 2024-09-488 – Acceptation d'une offre d'achat – Bolduc Leroux inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX

2025-01-002 SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du **10 décembre 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION... AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1169-3

2025-01-003

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1169-3 modifiant le Règlement 1169 établissant une tarification lors du dépôt d'une demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation** dont l'objet est de majorer les différents tarifs applicables pour le dépôt d'une demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation foncière en fonction de l'avis d'indexation publié à la Gazette officielle.

Madame Nicole Ruel dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1169-3 modifiant le Règlement 1169-3 établissant une tarification lors du dépôt d'une demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation.**

**AVIS DE MOTION...
2025-01-004**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1387-5

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1387-5 abrogeant le Règlement 1387 concernant un programme de crédits de taxes foncières pour favoriser la relocalisation de certaines activités industrielles sur le territoire de la Ville de Blainville.**

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1387-5 abrogeant le Règlement 1387 concernant un programme de crédits de taxes foncières pour favoriser la relocalisation de certaines activités industrielles sur le territoire de la Ville de Blainville.**

**AVIS DE MOTION...
2025-01-005**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1679-4

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1679-4 modifiant le Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité** dont l'objet vise principalement à mettre à jour certains tarifs pour l'année 2025.

Monsieur Philippe Magnenat dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1679-4 modifiant le Règlement 1679 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité.**

**AVIS DE MOTION...
2025-01-006**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1698

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1698 décrétant l'exécution de travaux, l'engagement de professionnels pour des études et expertises techniques et l'acquisition d'immeubles et d'un véhicule, et un emprunt de 5 660 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1698 décrétant l'exécution de travaux, l'engagement de professionnels pour des études et expertises techniques et l'acquisition d'immeubles et d'un véhicule, et un emprunt de 5 600 000 \$ à ces fins.**

**RÉSOLUTION...
2025-01-007**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1242-11

ATTENDU QU'en date du 10 décembre 2024, le *Projet de règlement 1242-11* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Règlement 1242-11 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-01-008**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1692-1

ATTENDU QU'en date du 10 décembre 2024, le *Projet de Règlement 1692-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le *Règlement 1692-1 modifiant le Règlement 1692, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 3 750 000 \$.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **3 au 7 février 2025** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-01-009**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1697

ATTENDU QU'en date du 10 décembre 2024, le *Projet de règlement 1697* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le *Règlement 1697 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2025.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-01-010**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 17 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **17 décembre 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-01-011**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00148
ENSEIGNE MURALE (SUPERFICIE UTILISÉE POUR
LES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS)
1371, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC, LOCAL 104
(LOT 5 254 868)
BULK BARN**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24.12-06.2** du 17 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accorder au lot **5 254 868** du Cadastre du Québec (1371, boulevard Michèle-Bohec, local 104), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation d'une nouvelle enseigne murale dont 72 % de la superficie sera utilisée pour les produits ou services offerts**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que les produits ou services offerts, intégrés ou non au nom de l'entreprise, ne peuvent représenter plus de 25 % de la superficie de l'enseigne proposée.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-012

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2024-00161
LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU SOUS-SOL PROJETÉ
(LOCALISATION DE LA PORTE D'ISSUE)
23, RUE MARIE-ANTOINETTE
(LOT 4 673 228)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **24-12-06.1** du 17 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accorder au lot **4 673 228** du Cadastre du Québec (23, rue Marie-Antoinette), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol, une porte d'issue localisée sur le mur avant**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit que les portes d'issue doivent être localisées sur les murs latéraux ou arrière.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-013

MODIFICATION À LA DEMANDE PI 2022-00045
NOUVELLES CONSTRUCTIONS
MIXTE ET RÉSIDENTIELLE
852, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
ET RUE GAËTAN-MAILHIOT

ATTENDU QUE par la résolution 2022-07-393 adoptée le 5 juillet 2022, le conseil a approuvé le projet intégré soumis dans le cadre de la demande **PI 2022-00045** concernant l'aménagement du site et l'implantation de nouvelles constructions mixte et multifamiliale;

ATTENDU QU'une demande de modification au projet intégré **PI 2022-00045** a été déposée et qu'elle correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation **24-12-04.1** du 17 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande de modification du **PI 2022-00045** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-014

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2024-00160, 2024-00149, 2024-00146, 2024-00153, 2024-00162, 2024-00139, 2024-00145, 2024-00159, 2024-00150, 2024-00158 ET 2024-00151

ATTENDU les recommandations du 17 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2024-00160	852, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment mixte Recommandation C.C.U. 24-12-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2024-00149	13, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-12-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2024-00146	102 à 108, boulevard de Chambéry Nouvelle construction – Bâtiment accessoire Recommandation C.C.U. 24-12-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2024-00153	75, boulevard des Châteaux, local 107 BISTRO ETC Enseignes murale et détachées Recommandation C.C.U. 24-12-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2024-00162	75, boulevard des Châteaux, local 118 DERMAPURE Enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-12-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2024-00139	1104, boulevard du Curé-Labelle FLEURISTE STE-ROSE Enseigne détachée Recommandation C.C.U. 24-12-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2024-00145	773, boulevard Industriel HOORAH Enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-12-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2024-00159	50, rue Jean-Paul-Cayer LUMEN Enseignes murales Recommandation C.C.U. 24-12-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2024-00150	1040, boulevard Michèle-Bohec, local 120 GAMOTECH Enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-12-05.9 et plans (Annexe I)

PIIA – 2024-00158 **1371, boulevard Michèle-Bohec, local 104**
BULK BARN
Enseigne murale
Recommandation **C.C.U. 24-12-05.10** et plans (**Annexe J**)

PIIA – 2024-00151 **1471, boulevard Michèle-Bohec, local 101**
LIVORA
Enseignes murales
Recommandation **C.C.U. 24-12-05.11** et plans (**Annexe K**)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2024-00160, 2024-00149, 2024-00146, 2024-00153, 2024-00162, 2024-00139, 2024-00145, 2024-00159, 2024-00150, 2024-00158 et 2024-00151** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à K »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... **APPROBATION - NOUVELLES STRUCTURES SALARIALES DES**
2025-01-015 **EMPLOYÉS-CADRES**

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la firme en rémunération Normandin-Beaudry afin de l'accompagner dans l'optimisation de son infrastructure de rémunération pour le personnel-cadre;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, la structure salariale des cadres a été revue dans le but de maintenir le positionnement et la compétitivité de la Ville sur le marché;

ATTENDU QUE les modifications proposées permettent de répondre aux besoins en matière d'attraction de talents, de rétention de personnel et de cohérence entre les différents niveaux de gestion.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver les nouvelles structures salariales des employés-cadres, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... **CONFIRMATION D'EMBAUCHE**
2025-01-016 **CADRE TEMPORAIRE**
CHEF AUX OPÉRATIONS
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de confirmer l'embauche de **M. Stéphane Massé** au poste-cadre de « *chef aux opérations* » au Service de la sécurité incendie, à compter du 22 janvier 2025, pour un remplacement temporaire d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-017

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHAUFFEUR JOURNALIER « C »
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de confirmer l'embauche de **M. Joe Vilcarromero Oliver** au poste permanent de « *chauffeur journalier « C »* » au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 5 janvier 2025. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-018

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Ann Brideau** au poste permanent de « *technicienne administrative* » au Service des ressources humaines, rétroactivement au 13 janvier 2025, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-019

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 novembre au 15 décembre 2024** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-020

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO 100616

ATTENDU les événements reprochés à l'employé no. **100616**;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 18 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'ordonner la suspension sans solde pour une durée d'une journée, de l'employé no. **100616**, laquelle devant être purgée à la date déterminée par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-021

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310, 02.110.00.349 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-022

**CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA PORTION
ACCÈS-LOGIS DU PROJET HABITATIONS RIVE GAUCHE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville contribue financièrement, via la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au projet de construction de 100 nouveaux logements abordables et subventionnés de l'organisme **HABITATIONS RIVE GAUCHE** dans l'immeuble situé au 1045 boulevard du Curé-Labelle;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une subvention dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)* et d'une subvention dans le cadre du *Programme Accès-Logis (volet I et volet III)*;

ATTENDU QUE la Ville s'est déjà engagée, par la résolution 2023-10-574 du conseil, à verser une contribution de 5 838 624,63 \$ pour la portion du projet financé par le *Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)*;

ATTENDU QUE la Ville doit verser une somme de 365 175 \$ à titre de contribution du milieu pour la portion du projet financé par le *Programme Accès-Logis*;

ATTENDU QUE cette somme représente 15 % des coûts maximaux de réalisation admissible (CMA) reconnus par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE cette contribution sera remboursée à la Ville par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser le versement d'un montant de **365 175 \$** à l'organisme **HABITATIONS RIVE GAUCHE**, à titre de contribution du milieu pour la portion du projet financé par le *Programme Accès-Logis*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 04.137.69.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-023

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2025-01-024**

**ABANDON DU CARACTÈRE DE RUE
ANCIEN EMPRISE DE LA RUE LEGAULT**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Blainville a voté, au courant des dernières années, plusieurs résolutions concernant des achats et échanges de terrains, des abandons de servitude, des règlements d'emprunt, l'exécution de travaux et la vente d'immeubles découlant de la réalisation du projet de réaménagement du tracé de la rue Legault, entre le chemin de la Côte Saint-Louis Est et la rue Omer-Deserres;

ATTENDU QUE l'ancienne assiette de la rue Legault, entre le chemin de la Côte Saint-Louis Est et la rue Omer-Deserres, était connue et désignée comme étant le lot CINQ MILLIONS CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 140 479) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Terrebonne (ci-après : l'« Ancienne Assiette »);

ATTENDU QUE la nouvelle assiette de la rue Legault, entre le chemin de la Côte Saint-Louis Est et la rue Omer-Deserres, est aujourd'hui connue et désignée comme étant composés du lot CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF (5 860 859) du Cadastre du Québec, dans la susdite circonscription foncière (ci-après : la « Nouvelle Assiette »);

ATTENDU QUE le lot CINQ MILLIONS CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 140 479) du Cadastre du Québec composant l'Ancienne Assiette a subi plusieurs modifications cadastrales et, avec d'autres lots adjacents, est aujourd'hui connu et désigné comme étant les lots de correspondance 6 226 022, 6 226 023, 6 226 024, 6 226 025, 6 338 899, 6 448 374 et 6 448 375;

ATTENDU QUE suite aux travaux d'aménagement de la Nouvelle Assiette, la Ville de Blainville a vendu les lots 6 226 022, 6 226 023, 6 226 024, 6 226 025, 6 338 899, 6 448 374 et 6 448 375 pour fins de développement;

ATTENDU QUE l'intention de la Ville de Blainville, par les diverses résolutions et règlements adoptés par son conseil municipal, était sans équivoque quant à la vocation future de l'Ancienne Assiette, bien qu'il n'y ait pas eu de résolution explicite d'adoptée pour abandonner le caractère de rue;

ATTENDU QU'il est nécessaire de régulariser cette situation en décrétant la fermeture de la rue Legault sur l'Ancienne Assiette et en abandonnant le caractère de rue;

ATTENDU QUE la contrepartie découlant notamment de tout acte de cession ou de vente à intervenir a été antérieurement acquittée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu :

QUE la Ville de Blainville décrète la fermeture de la rue Legault, entre le chemin de la Côte Saint-Louis Est et la rue Omer-Deserres, sur l'Ancienne Assiette, soit le lot CINQ MILLIONS CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 140 479) et composant, notamment, les actuels lots 6 226 022, 6 226 023, 6 226 024, 6 226 025, 6 338 899, 6 448 374 et 6 448 375, et retire à toute fin que de droits le caractère de rue pouvant subsister sur ces lots;

QUE la Ville de Blainville soit autorisée à comparaître ou à intervenir, à quelque titre que ce soit, sans limiter la généralité de ce qui précède, dans tout acte de cession ou de vente à intervenir;

QUE la Ville de Blainville soit autorisée à céder tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait encore détenir dans les lots précipités afin de régulariser les titres de propriété des propriétaires actuels;

QUE la contrepartie découlant notamment de tout tel acte de cession ou de vente à intervenir a été antérieurement acquittée;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document et tout acte afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-025

DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1675-1, 1695 ET 1696

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **6 au 10 janvier 2025** sur les règlements suivants :

- ***Règlement 1675-1 modifiant le Règlement 1675 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures et de paiement de quotes-parts dans des travaux, et un emprunt de 7 830 000 \$ à ces fins, afin de modifier l'objet du règlement et d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 10 700 000 \$;***
- ***Règlement 1695 autorisant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau, incluant un système de communication, et décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ à cette fin;***
- ***Règlement 1696 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et de réaménagement de divers bâtiments municipaux, et un emprunt de 1 250 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-026

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-09-463

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du **procès-verbal de correction** concernant une modification apportée à la résolution **2024-09-463** adoptée le 17 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-027

OCTROI DE MANDAT
PROCÉDURES JUDICIAIRES DEVANT
LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
DOSSIER 700-17-021140-248

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de mandater la firme **TRIVIUM AVOCATS** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier de la Cour supérieure du Québec numéro 700-17-021140-248.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-028

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ANNÉE 2025
FINANCEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'autoriser les projets en immobilisation inscrits à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant total de **178 743 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense en regard de chacun de ces projets à même le fonds de roulement pour la période d'amortissement prévue pour chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-029

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **décembre 2024** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-030

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER DP2024-025
FOURNITURE ET LIVRAISON
DE CARBURANT DIESEL COLORÉ**

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-03-160** adoptée le 19 mars 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **MAZOUT G. BÉLANGER INC.** pour la fourniture et la livraison de carburant diesel coloré pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercée au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des finances* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **MAZOUT G. BÉLANGER INC.** pour la fourniture et la livraison de carburant diesel coloré pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, au montant de **15 903,78 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.324.00.631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-031

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS DE GESTION DOCUMENTAIRE
ET RÉUNIONS SANS PAPIER**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **IROSOFT INC.** pour le soutien des applications de gestion documentaire et réunions sans papier pour l'année 2025, au montant de **51 163,88 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.140.00.415

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-032

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
REMPACEMENT DES LUMINAIRES DES DEUX GLACES DE
L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **ÉBACHER ÉLECTRIQUE INC.** pour le remplacement des luminaires des deux glaces de l'aréna, au montant de **50 948,87 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-033

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL AU
PARC ÉQUESTRE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite de nouveau recevoir l'**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL** pour la tenue d'un concert le 20 août 2025 au Parc équestre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec l'**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL** pour la production d'un concert le mercredi 20 août 2025, au Parc équestre et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense de **74 733,75 \$ taxes incluses**, à même les fonds prévus au poste budgétaire 02.715.30.693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-034

**ENGAGEMENT DE LA VILLE
ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu :

DE CONFIRMER au **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS** l'intérêt de la Ville de Blainville à conclure une nouvelle *Entente de développement culturel* triennale, soit pour les années 2025, 2026 et 2027, laquelle entente prévoira une contribution de la Ville à hauteur de 50 %;

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente;

DE DÉSIGNER la chef de division culture, événements et logistique comme mandataire de la Ville pour cette entente et qu'elle agisse comme personne contact auprès du ministère pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-035

**NOMINATION DE MEMBRES-CITOYENS
À LA COMMISSION RELÈVE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Commission relève Blainville s'adresse aux jeunes Blainvilloises et Blainvillois, âgés de 16 à 29 ans, désireux de s'engager dans la vie municipale et qui veulent réaliser des projets mobilisateurs pour l'avenir de la Ville;

ATTENDU QUE le mandat des membres-citoyens est d'une durée de deux ans et qu'il est renouvelable;

ATTENDU QUE la commission est composée de sept membres-citoyens et que trois postes sont devenus vacants en 2024 suite aux départs de Timothé Loubier, Roxanda Mirzac et Gabriela Turmel;

ATTENDU QU'à l'issue d'un processus de sélection, le choix du comité s'est porté sur les candidatures de Tala Cheayb, Mélodie Rondeau et Jennifer Wefu.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de nommer Tala Cheayb, Mélodie Rondeau et Jennifer Wefu comme membres-citoyens de la Commission relève Blainville pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-036

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2024-074
GESTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
MARCEL-AYOTTE**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte, incluant l'option de nettoyage, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, au montant de **46 104,98 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-037

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
DIVERSES RUES**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

**AJOUT D'UNE ZONE « STATIONNEMENT INTERDIT, LUN À VEN, 25 AOÛT AU 23 JUIN, EXCEPTÉ
BRIGADIER SCOLAIRE »**

rue Maurice-Cullen (Croquis 2025-01)

- Du côté ouest de la rue entre le 1423 et le boulevard Céloron.

rue de la Cantinière (Croquis 2025-02)

- Du côté sud de la rue face au 23.

boulevard de Fontainebleau (Croquis 2025-03)

- Du côté est de la rue face au 497.

**AJOUT DE PANNEAUX « INTERDICTION DE TOURNER À DROITE »
ET « INTERDICTION D'ALLER TOUT DROIT »**

rue Maurice-Cullen (Croquis 2025-04)

- Face aux 1430 et 1431.

AJOUT DE PANNEAUX « ARRÊT INTERDIT »

20^e Avenue Ouest (Croquis 2025-05)

- De chaque côté de la rue, aux abords des accès aux stationnements des propriétés situées au 425 et 455, boulevard du Curé-Labelle.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-038

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER DP2024-018
ENTRETIEN DES PORTES DE GARAGE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-05-263** adoptée le 14 mai 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES PORTES DE GARAGE DVR INC.** pour l'entretien des portes de garage pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LES PORTES DE GARAGE DVR INC.** pour l'entretien des portes de garage pour l'année 2025, au montant de **17 001,76 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.413.00.531 (1 888,44 \$), 02.812.00.531 (2 934,71 \$), 02.819.00.531 (2 129,88 \$), 02.820.00.531 (2 129,88 \$), 02.822.00.531 (2 532,31 \$), 02.825.00.531 (1 968,93 \$) et 02.826.00.531 (3 417,61 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-039

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER DP2024-032
POUR L'ACHAT DE SABLE DE REMBLAIS

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-04-212** adoptée le 16 avril 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **3093-4459 QUÉBEC INC. (SABLE VILLENEUVE)** pour l'achat de sable de remblais pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **3093-4459 QUÉBEC INC. (SABLE VILLENEUVE)** pour l'achat de sable de remblais pour l'année 2025, au montant de **17 231,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-040

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-101 P
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE
MARQUES TRANSVERSALES ET AUTRES MARQUES

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-02-084** adoptée le 13 février 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.** pour le marquage de la chaussée – marques transversales et autres marques, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.** pour le marquage de la chaussée – marques transversales et autres marques, pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, au montant de **540 467,61 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.355.00.529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-041

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-003 P
TRAVAUX DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL
DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-144** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2025, au montant de **78 370,69 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.413.00.414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-042

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-004 P
NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUES, DE COURS D'ÉCOLES, DE
PARCS ET DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-145** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'écoles, de parcs et de stationnements municipaux pour l'année 2023;

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-01-029** adoptée le 23 janvier 2024, le conseil autorisait la cession du contrat SA2023-004 P à **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'écoles, de parcs et de stationnements municipaux pour l'année 2025, au montant de **73 779,46 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.415.00.521*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-043

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-013
INSPECTION, MANIPULATION ET RÉPARATION DES VANNES
D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-05-265** adoptée le 16 mai 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA-DUC)** pour l'inspection, la manipulation et la réparation des vannes d'aqueduc pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA-DUC)** pour l'inspection, la manipulation et la réparation des vannes d'aqueduc pour l'année 2025, au montant de **26 540,54 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-044

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-016
FOURNITURE DU VESTIMENTAIRE POUR
LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le contrat octroyé par délégation de pouvoir en date du 10 avril 2023 à la compagnie **LE GROUPE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTION PLUS)** pour la fourniture du vestimentaire pour le Service des travaux publics pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LE GROUPE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTION PLUS)** pour la fourniture du vestimentaire pour le Service des travaux publics pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, au montant de **25 064,04 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.320.00.650.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-045

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-019 P
TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION
DE BORDURES ET DE TROTTOIRS INCLUANT
LA RÉPARATION DE GAZON ET DE PAVÉ UNI

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-05-266** adoptée le 16 mai 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **UNIROC CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs incluant la réparation de gazon et de pavé uni pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **UNIROC CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs incluant la réparation de gazon et de pavé uni pour l'année 2025, au montant de **202 429,93 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-046

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-043
NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIALES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-04-225** adoptée le 18 avril 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC)** pour le nettoyage des conduites d'égouts pluviales pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC)** pour le nettoyage des conduites d'égouts pluviales pour l'année 2025, au montant de **44 743,18 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.415.00.527*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-047

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-083 P
TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-10-543** adoptée le 17 octobre 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PERMA ROUTE INC.** pour les travaux de scellement de fissures pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **PERMA ROUTE INC.** pour les travaux de scellement de fissures pour l'année 2025, au montant de **52 934,49 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.322.00.521*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-048

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-014 P
REPRODUCTION DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-03-134** adoptée le 19 mars 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LIGNES-FIT INC.** pour la reproduction de marques sur la chaussée pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **LIGNES-FIT INC.** pour la reproduction de marques sur la chaussée pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2025, au montant de **158 588,35 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.355.00.529*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-049

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2023-033 P
DIVERS BÂTIMENTS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter les **directives de changement n^{os} 42 et 46 à 57** au montant total de **246 404,74 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de divers bâtiments municipaux, payable à l'entreprise **CONSTRUCTION LARCO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-050

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-073 P
FOURNITURE DE PIERRE ET D'ABRASIF ROUTIER
ANNÉE 2025**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **Carrières Uni-Jac inc. (CARRIÈRES LAURENTIENNES)** pour la fourniture de pierre et d'abrasif routier, pour l'année 2025, au montant de **69 228,75 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.322.00.621 et 02.330.00.621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-051

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-076 P
GESTION ET COLLECTE DES CONTENEURS
DE L'ÉCOCENTRE
ANNÉES 2025 À 2028**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9386-0120 QUÉBEC INC.** pour la gestion et la collecte des conteneurs de l'écocentre, pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2028, au montant total de **931 814,89 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.453.10.446 et 02.453.20.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-052

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-078 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET ANIMATION
DES CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES
ANNÉE 2025**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques, pour l'année 2025, au montant de **316 301,21 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.740.30.454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-053

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2024-014 P
POSTE DE POLICE
REEMPLACEMENT DE DEUX THERMOPOMPES

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9256-5241 QUÉBEC INC. (SOUS ZÉRO)** pour les travaux de remplacement de deux thermopompes au poste de police, au montant de **230 960,77 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-01-054

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2024-09-488
ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT
BOLDUC LEROUX INC.

ATTENDU la résolution **2024-09-488** adoptée à la séance du 17 septembre 2024, laquelle acceptait l'offre d'achat de la compagnie **BOLDUC LEROUX INC.** et autorisait ainsi la vente des lots 6 582 159, 6 610 994, 6 564 613, 6 564 616 et 6 079 269 du Cadastre du Québec, situés sur la rue Jean-Guyon;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant au numéro de lot « 6 610 994 », lequel aurait dû être identifié comme étant le lot « **6 110 994** » dans l'offre d'achat ainsi qu'à la résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver l'offre d'achat amendée et de modifier la résolution **2024-09-488**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter l'offre d'achat amendée de la compagnie **BOLDUC LEROUX INC.** et de modifier la résolution **2024-09-488** adoptée à la séance du 17 septembre 2024 afin de remplacer le lot numéro « 6 610 994 » par « **6 110 994** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2025-01-055

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu que la séance soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER